

RUBRIQUE 1

IDENTIFICATEUR DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET LA SOCIÉTÉ

1.1 Identificateur du produit

Nom commercial: Additiv, Ruß-/Partikelfilterregeneration
Additif pour FAP diesel, compatible avec les véhicules à partir de mars 2000.

Produits numéro: V22-1255, V22-1247, V22-1253, V42-1108, V22-1254, V22-1250,
V22-1248, V42-1107, V20-4935, V22-1251, V22-1249, V22-1252, V22-1246

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations pertinentes:

Carburants et additifs pour carburants

Utilisations déconseillées:

Toute utilisation non spécifiée dans cette rubrique ou dans la rubrique 7.3

1.3 Données du fournisseur

VIEROL AG
Karlstraße 19
26123 Oldenburg - Germany
Tel.: +49 441 210 20-0
info@vierol.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Giftinformationszentrum Nord (Göttingen) +49 (0)551/19240

112: Numéro d'urgence européen, disponible dans toute l'Union européenne pour les urgences et pour les premiers secours aux personnes.

RUBRIQUE 2

IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification du mélange conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP/GHS)

2.2 Éléments d'étiquetage

Mot clé : Danger

Pictogrammes SGH : SGH08, SGH07, SGH09



Indication du danger :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutané.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Précautions

- P210 : Tenir à l'écart des sources de chaleur, étincelles, flammes ou des surfaces chaudes – Ne pas fumer.
- P260: Ne pas respirer le gaz/vapeurs
- P280: Porter des gants/vêtements/lunettes/masque de protection
- P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION, appeler immédiatement un CENTRE D'INFORMATION TOXICOLOGIQUE ou un médecin. NE PAS s'obliger à vomir.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 26/11/2020



Révision 1

P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux), enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver votre peau à l'eau ou à la douche.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION, transporter la victime au grand air et la maintenir au repos dans une position confortable pour la respiration.

P403+P233 : entreposer dans un endroit bien ventilé et conserver le récipient hermétiquement fermé.

P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Composants déterminant le danger pour l'étiquetage: le produit contient hydrocarbures, C9 – C12 n-alcanes, isoalcane, cycliques, aromatiques (2-25%) de la EC 919-446-0, CAS 108-88-3 toluène.

2.3 Autres risques

Une exposition répétée peut causer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

RUBRIQUE 3

COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

Substances	Numéro CAS	Numéro CE	DSD	CLP	w/w %
Hydrocarbures, C9-C12, alcanes, Iso alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	-	919-446-0	R10 nocif Xn; R48/20-65 R66-67 Dangereux pour l'environnement; N; R51-53	; H226 Asp. Tox. 1; H304, STOT SE 3; H336 Aquatique Chronique 2; H411	50 - < 75
Catalyst (Pt, Ce, composants Fe métallique)	-	265-198-5	-	-	10 - < 25
toluène	108-88-3	203-625-9	F;R11 nocif; Xn;R48/20-65 irritant; Xi; R38 toxique pour reproduction; Repr. Cat. 3; R63 R67	H225 Irrit. Peau 2 / H315 Repr. 2 / H361d STOT SE 3 / H336 STOT RE 2 / H373	5 - < 10

RUBRIQUE 4

ACTION DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.

Inhalation

- En cas d'inhalation transporter la personne au grand air.
- Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

- Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- Laver complètement et immédiatement pendant une période prolongée (au moins 20 minutes).
- Laver au savon et à l'eau en abondance.
- Appeler un médecin si l'irritation s'étend ou persiste.

En cas de contact avec les yeux

- Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 20 minutes.
- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion/aspiration

- NE PAS s'obliger à vomir.
- Se rincer la bouche à l'eau en abondance.
- Risque de pénétration du produit dans les poumons si l'on vomit après l'ingestion.
- Allonger la victime de côté.
- Attention médicale urgente requise.

4.2 Symptômes et effets principaux, aigus et retardés

Les effets aigus et retardés sont décrits dans les rubriques 2 et 11.

4.3 Indications d'attention médicale immédiate et traitement spécifique requis.

Information non significative

RUBRIQUE 5

MESURES CONTRE L'INCENDIE

5.1 Mesures de contrôle d'incendie:

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

Moyens d'extinction appropriés

- Mousse
- Poudre
- Dioxyde de Carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Risques spécifiques pendant l'extinction de l'incendie

- Suite à la combustion ou décomposition thermique, des sous-produits de réaction sont générés qui peuvent être toxiques et, par conséquent ils peuvent impliquer un risque élevé pour la santé.
- Le conteneur peut exploser en contact avec des sources de chaleur

5.3 Recommandations et équipement pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- Gants
- Lunettes de protection
- Bottes
- Vêtement de protection contre chimiques
- Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133)

Méthodes particuliers d'extinction

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les récipients complètement fermés.

RUBRIQUE 6**MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Isoler les fuites
- Éviter le contact avec la peau et les yeux
- Ventiler la zone
- Ne pas respirer les vapeurs
- Équipement de protection spécifique
- Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133)
- Lunettes de sécurité
- Bottes
- Vêtement de protection contre chimiques
- Gants imperméables
- Tenir à l'écart des flammes ou des surfaces chaudes 6.2

6.2 Précautions environnementales

Éviter à tout prix que le produit ne soit rejeté dans les systèmes d'évacuation des eaux usées.

6.3 Méthodes et matériaux pour confinement et le nettoyageRécupération

- Éponger avec du sable ou un matériel inerte absorbant.
- Pomper le produit dans un récipient qui peut se fermer hermétiquement.
- Conserver dans un récipient hermétique et approprié et fermé pour son traitement.

Décontamination / Nettoyage

Laver à l'eau en abondance.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7

MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger

Précautions générales

- Être conforme à la législation en vigueur en ce qui concerne la prévention des risques professionnels.
- Conserver les récipients hermétiquement fermés.
- Contrôler les déversements et les déchets et les éliminer en utilisant des méthodes sûres (rubrique 6).
- Éviter le déversement depuis le récipient.
- Maintenir l'ordre et la propreté dans les endroits où les produits dangereux sont manipulés.

Recommandations techniques pour la prévention contre les incendies et les explosions

- Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage et de manipulation.
- Il est recommandé de transvaser le produit lentement pour éviter l'apparition des charges électrostatiques qui peuvent influencer sur les produits inflammables.
- Consulter la rubrique 10 concernant les conditions et matières qui doivent s'éviter.

7.2 Conditions pour un stockage sécurisé et incompatibilités

Mesures techniques / Conditions de stockage

A – Mesures techniques de stockage
ITC (R.D.379/2001) MIE-APQ 7
Classification: Xn

Temp. Minimale 5 ° C

Temp. Maximale 30 ° C

Durée maximale :6mois.

- Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.
- Éviter les flammes, les surfaces chaudes et les sources d'inflammation.
- Éviter les matières incompatibles (à indiquer par le fabricant)
- Maintenir à distance des : acides, alcalis et produits caustiques.

Matériel inapproprié

Caoutchouc

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Information non disponible.

RUBRIQUE 8

CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de valeurs limites environnementales pour les substances contenues dans le produit.

8.2 Contrôles d'exposition

A-Environnement de travail

Par mesure de précaution il est recommandé l'utilisation d'équipements de protection individuelle de base, avec le marquage correspondant "CE" selon le R.D. 1407/1992 et modifications successives.

B-Protection respiratoire

- Utiliser un respirateur avec un filtre si une évaluation de risques indique que cela est nécessaire
- Respirateur avec filtre pour vapeur organique

C-Protection des mains

- Utiliser des gants de protection chimique.
- Les gants de protection doivent respecter les spécifications de la Directive de l'Union Européenne 89/686/CEE et le standard EN374.
- Veuillez observer la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournis par le fabricant des gants, ainsi que le risque de coupures et dégradation.
- Les gants doivent être inspectés avant l'utilisation
- Jeter les gants s'ils ont souffert quelque dégradation.

D-Protection de la peau et du corps

- La protection du corps variera en fonction de la quantité et de la concentration du produit au poste de travail
- Enlever et laver les vêtements contaminés
- Utiliser des vêtements à manches longues

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité reposent sur la base des sources, connaissances techniques et législation en vigueur à la date de sa publication.

Ces informations sont données uniquement comme orientation pour aider l'utilisateur à manipuler, utiliser, traiter, stocker, transporter, éliminer et libérer le produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité et ne peuvent être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Elles devraient être utilisées avec des fiches techniques mais ne les remplacent pas. Aussi, les informations sont uniquement relatives au produit spécifié et ne pourraient être appliquées si le produit est combiné avec d'autres

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 26/11/2020

Révision 1

matériaux ou dans tout autre processus de production, à l'exception de ceux spécifiquement indiqués. Cela ne libère pas l'utilisateur d'assurer qu'il est en conformité avec les réglementations liées à son activité.

RUBRIQUE 9

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur
État physique à 20° et 101.3kPa	Aspect État physique liquide Couleur: ambre obscur Odeur: caractéristique
pH	Sans déterminer pour le produit
Point de fusion / Point de congélation	Sans déterminer pour le produit
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	110.6 ° C à 1.013 hPa
Point d'inflammation	Non inflammable (<60-64°C)
Taux d'évaporation	Sans déterminer pour le produit
Inflammabilité (solide, gaz)	Non pas applicable (Liquide)
Limite supérieur/inferieur d'inflammabilité ou d'explosivité	Limite inferieur d'explosivité: 0.6% Limite supérieur d'explosivité: 7.1 vol%
Pression de vapeur	0.448 PSI à 70 °F
Densité relative	0.83 g/cm ³ .
Solubilité	Sans déterminer
Coefficient de partage n-octanol/eau	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	>200 °C
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité	Cinématique (température de la chambre): 0.34 cm ² / s (34 cSt) Cinématique (40 ° C (104 ° F)): 0.17 cm ² / s (17 cSt)
Dimensions des particules	La substance / le produit est manipulé ou utilisé en état non solide ou granulaire.
Propriétés explosives	Non applicable
Propriétés d'oxydation	Non applicable

RUBRIQUE 10

RÉSISTENCE ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réactions dangereuses non attendues lorsque les instructions techniques de stockage de produits chimiques sont respectées.

Voir rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique

Stable à température ambiante

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En conditions normales de stockage, aucune réaction dangereuse n'est attendue.

10.4 Conditions à éviter

Applicable pour manipulation et stockage à température ambiante.

10.5 Matières incompatibles

- Acides et bases fortes
- Oxydants forts
- Acides minéraux

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigüe

L'ingestion d'une dose considérable peut provoquer irritation de la gorge, douleur abdominal, nausées et vomissements.

Toxicité aigüe par inhalation

Le produit présente une toxicité basse. Des concentrations hautes peuvent provoquer dépression dans le système nerveux central en produisant céphalée, étourdissements, vertiges, nausées, vomissements, confusion et si l'affection est grave, la perte de conscience.

Toxicité aigüe cutanée

Classé comme non dangereux pour la toxicité par voie cutanée aigüe selon le SGH.

Toxicité aigüe (autres voies d'administration)

Données non disponibles.

Irritation cutanée

En cas d'être absorbé par la peau le produit peut être nocif. Voir rubrique 2.

Irritation/lésion oculaire

Ne contient pas de substances dangereuses pour les yeux. Voir rubrique 3.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Ne contient pas de substances dangereuses pour la peau dans les limites informées dans la rubrique 3.2

Mutagenicité

- Genotoxicité in vitro: considéré comme non génotoxique
- Genotoxicité in vivo: information non pertinente.

Cancérogénicité

Information non pertinente

- Toxicité pour la reproduction/fertilité: le produit n'est pas considéré nocif pour la fertilité
- Développement de la toxicité/tératogénicité : le produit n'est pas considéré comme toxique pour le développement. Le produit est considéré comme non tératogène.

STOT

- STOT – exposition unique: le produit n'est pas classé comme toxique pour l'organisme avec une exposition unique, selon les critères SGH.
- STOT – exposition répétée: le produit n'est pas classé comme toxique pour l'organisme avec une exposition répétée, selon les critères SGH.

Toxicité par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

RUBRIQUE 12**INFORMATIONS ÉCOLOGIQUE**

Toxique pour les organismes aquatiques.

12.1 Toxicité**Toxicité (aigüe) des composants du mélange**

Nom de la substance	Terminal	Valeur	Espèces	Temps d'exposition
Hydrocarbures, C 9 - C12 n-alcanes, iso- alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	ErC50	0.94 mg/l	algae	72 heures
	EC50	0.53 mg/l	algae	72 heures
	EL50	22 mg/l	daphnie magna	48 heures
	EL50	10 mg/l	algae	72 heures
	EL50	43.98 mg/l	microorganismes	48 heures
Toluène	LL50	30 mg/l	poissons	96 heures
	LC50	5.5 mg/l	poissons	96 heures

Toxicité aquatique (chronique)

Peut causer des effets indésirables dans le milieu aquatique.

Nom de la substance	Terminal	Valeur	Espèces	Temps d'exposition
Toluène	LC50	3.78 mg/l	aquatiques invertébrés	2 jours
	EC50	3.23 mg/l	aquatiques invertébrés	7 jours

12.2 Processus de dégradabilité

Les preuves sur ce paramètre ne sont pas applicables aux substances UVCB

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange

Nom de la substance	Log KOW	BCF
Toluène	2.73	90

12.4 Mobilité dans le sol

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 26/11/2020

Révision 1

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances d'hydrocarbure n'atteignent pas le critère de persistance, bioaccumulation et toxicité et en conséquence, le produit n'est pas considéré comme PBT ou VPVB.

12.6 Autres effets indésirables

Données non disponibles.

RUBRIQUE 13

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit

Le produit doit être incinéré dans une installation appropriée et agréée par les autorités pertinentes.

Conseils de nettoyage et d'élimination de l'emballage

- Egouttage soigneux et passage à la vapeur
- Réutilisation possible après décontamination
- Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 14

INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR: non réglementé

RID: non réglementé

IMDG: non réglementé

IATA: non réglementé

ADN/ADNR: non réglementé

* Note: les réglementations concernant le transport de matières dangereuses varient généralement, il est donc recommandé de vérifier les réglementations en vigueur dans chaque pays et à tout moment.

RUBRIQUE 15

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange

Il n'existe pas de réglementation particulière.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Information non disponible.

RUBRIQUE 16 AUTRES

INFORMATIONS

16.1 Texte complet des phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3.

- H304: peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315: provoque une irritation cutanée.
- H319: provoque une sévère irritation des yeux
- H332: nocif par inhalation
- H335: peut irriter les voies respiratoires.

16.2 Autres informations supplémentaires

Mélange au format de la réglementation N° 1272/2008 CLP